



COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE GUYANCOURT

Séance ordinaire du 25 janvier 2024

Participants

Sont présents :

Membres représentant la Direction

M.	KRASNICKI Nicolas	Directeur de l'Établissement de Guyancourt
M.	ESCUDIER Sylvain	Chef du Département Relations Sociales - DRH Établissements d'Ile-de-France
Mme	SOUVERAIN Valérie	Chargée de Relations Sociales

Membres titulaires représentant le Personnel

1^{er} collège

CFDT M. LOUDIYI Hicham

2^{ème} collège

CFDT M. CORRON Rodolphe
Mme DEWASMES Christelle
M. VITRÉ Frank - Remplacé par M. DESPRES Jérôme

CFE-CGC M. BARKA Saïd
Mme LEFEBVRE Fabienne - Remplacée par M. CEMBRZYNSKI Thierry

CGT M. GOLINELLI Mathieu

SM-TE M. DEBESSE Olivier

SUD M. MOREL Christian
Mme BOUDIER Stéphanie

3^{ème} collège

CFDT Mme DEVAUX Suzel - Remplacée par M. NAUDIN Emmanuel
Mme DAL MOLIN Walter
M. ESCALERE Christophe
Mme HENRI-MAZEAUD Brigitte
M. MERCIER Frédéric
M. TISSEYRE Jean-Michel

CFE-CGC M. CAZADAMONT Marc - **Secrétaire**
Mme AUGUI Mélanie
Mme BAVEREZ Christine
M. D'ÉTÉ Hubert - Remplacé par M. MANNINO David
M. DUPONT Nicolas
Mme FORGEAS Mélanie
Mme GARIÉ Caroline
M. LANGERON Olivier
M. RIDEREAU Jean-Marc
M. ROBERT Frédéric
Mme ROGER Corinne
Mme SONNEFRAUD Valérie

CGT M. LEROUX Jean-Loup

SM-TE Mme GAURIOT Valérie
M. LECUYER Antoine - Remplacé par M. MALLET Jean

SUD Mme COHEN-SOLAL Emmanuelle

Représentants syndicaux

Liste CFDT M. GIRAUD Xavier
Liste CFE-CGC M. DAUVEL Bertrand

Sténotypiste - Mme PIHANT Chantal

Sont absents :

Membres titulaires représentant le Personnel

3^{ème} collège

CFDT	M.	LEGRAND Djahida
	M.	RAULT Germain

Ordre du Jour

	Page
APPROBATION DU PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CSE DU 26 OCTOBRE 2023	5
ACTIVITE GENERALE DE L'ENTREPRISE – SITUATION DE L'EMPLOI : HEURES SUPPLEMENTAIRES, HEURES DE ROULAGE	8
INFORMATIONS DIVERSES	8

La séance est ouverte à 9 h 01, via Teams, sous la présidence de M. Nicolas KRASNICKI.

M. LE SECRÉTAIRE : Bonjour Monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous.

Pour cette première séance de l'année, je souhaite présenter mes meilleurs vœux à tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT : Bonjour à toutes et tous. Bonjour Monsieur le Secrétaire.

Je m'associe à vos bons vœux à destination des élus. Bonne et heureuse année à tous.

Je vous propose que nous démarrions cette séance.

Sylvain, je te passe la parole.

M. ESCUDIER : Bonjour à tous. Meilleurs vœux également à ceux auxquels je n'ai pas eu le plaisir de leur souhaiter.

APPROBATION DU PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CSE DU 26 OCTOBRE 2023

M. GOLINELLI (CGT) : Bonjour Monsieur Escudier.

Les élus CGT ont une déclaration à faire en entrée de séance, s'il vous plaît.

M. ESCUDIER : Cette déclaration a trait aux minutes du 26 octobre ?

M. GOLINELLI (CGT) : Elle a trait à cette réunion du CSE.

M. ESCUDIER : Comme vous le souhaitez. Nous vous écoutons.

M. GOLINELLI (CGT) : Merci.

Déclaration CGT

Depuis la mise en place du CSE et la disparition des IRP Délégués du personnel et CHSCT, le temps consacré aux institutions représentatives du personnel s'est considérablement réduit. Alors que l'accord de dialogue social spécifie que les réunions en présentiel sont de principe, il est fait de plus en plus souvent usage de la visioconférence pour tenir les réunions. Cet usage déshumanise et complexifie les réunions. Par ailleurs, cet usage multiplie, par facilité, le nombre de réunions extraordinaires qui posent des problèmes d'organisation des obligations professionnelles des délégués.

L'ordre du jour de notre réunion de janvier ne comporte, pour la première fois, aucun point d'information. Nous n'aurons à valider qu'un compte rendu de réunion passée et nous recevrons uniquement les quatre informations sur le nombre de prestataires dans l'établissement puisque c'est ce que vous nous donnez en Informations de l'entreprise.

Les élus CGT au CSE ont décidé de ne pas participer à cette pseudo réunion de CSE ordinaire du mois de janvier 2024. Merci

M. ESCUDIER : Merci Monsieur Golinelli.

M. GOLINELLI (CGT) : Au revoir.

M. ESCUDIER : Au revoir. Bonne journée.

(M. Golinelli et M. Leroux se déconnectent à 9 h 03.)

Nous passons, comme je le disais, à l'approbation du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre dernier.

Y a-t-il des remarques ou des observations quant à ce projet de texte ?

M. DEBESSE (SM-TE) : J'ai entendu la déclaration qu'a faite Mathieu Golinelli au nom des élus CGT. Je rejoins ses observations et analyses.

Nous avons déjà demandé en tant que SM-TE que les réunions du CSE se tiennent en présentiel. Nous pouvons admettre qu'à titre exceptionnel ce soit par Teams, mais il ne faut pas que ce soit l'inverse. En fait, cela devient exceptionnel que les réunions du CSE se tiennent en présentiel. De plus, aujourd'hui, pour la première réunion du CSE pour se souhaiter la bonne année, même officieusement avant que la réunion ne commence, cela n'a pas été possible. La remarque qui est faite que les réunions de CSE se déshumanisent, malheureusement, je ne peux qu'approuver ce constat.

On peut s'étonner qu'il y ait des points récurrents dans les réunions de CSE et qu'il n'y ait pas de points importants à traiter, comme si l'entreprise allait bien, ce dont je doute.

Concernant le procès-verbal, j'ai envoyé le 17 janvier dernier à M. Krasnicki, M. Cazadamont et vous-même, Monsieur Escudier, une proposition de modification à prendre en compte dans le procès-verbal du CSE du 26 octobre. Je pense que vous en avez tenu compte.

M. ESCUDIER : Si vous pouvez nous relire votre message.

M. DEBESSE (SM-TE) : Ma première intervention est située en haut de la page 10. Au lieu de : « s'ils ne connaissent pas certains sujets, profitons des occasions pour les découvrir », écrire : « s'ils ne connaissent pas certains sujets, profitons des occasions pour les leur faire découvrir ».

M. ESCUDIER : La modification a été prise en compte.

M. DEBESSE (SM-TE) : On peut en parler après, si vous le voulez. Page 29 de ce même procès-verbal, j'avais posé une question sur les salariés Cadres qui pourraient peut-être se retrouver Non-Cadres du fait de la nouvelle Convention collective. Vous nous aviez répondu que vous n'aviez pas à ce moment-là d'éléments de réponse et que vous documenteriez ce point. Je demande dès à présent que cette réponse soit apportée aux élus du CSE aujourd'hui.

M. ESCUDIER : Nous n'avons pas de personnes qui correspondent à ce cas, c'est-à-dire de personnes en statut Cadre qui, du fait du passage à la nouvelle Convention collective, se retrouveraient en statut Non-Cadre.

M. DEBESSE (SM-TE) : Merci pour cette précision.

M. ESCUDIER : Je vous en prie.

Pour répondre aux deux points communs aux deux déclarations :

Premier point, il n'y a pas de modification par rapport à l'organisation des CSE depuis maintenant plusieurs années, puisque cela avait été acté du temps, sauf erreur de ma part, de Mme Tavier.

Nous avons des réunions en présentiel à raison d'une réunion par trimestre, et cette réunion est une réunion ordinaire, les autres réunions étant par Teams. Cela répond à la fois au mode de travail actuel, et au fait que beaucoup de personnes ne sont pas présentes le même jour, et – ce qui n'est pas une mince affaire, j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises et je le confirme puisque nous le constatons chaque mois – à la difficulté d'avoir des salles disponibles aux dates indiquées pour la durée indiquée sur les créneaux en question.

Second point, je pense en être l'un des témoins vivants, sur le fait qu'il n'y ait plus de dialogue social (je reprends les propos de M. Golinelli). Quand je vois les heures et les heures que mon équipe et moi-même passons à travailler sur le sujet, que ce soit sur des réunions du CSE, les préparations d'élections, le bilan social,... les commissions de proximité et autres commissions, et tout simplement également le contenu des ordres du jour du CSE, même si exceptionnellement celui-ci est plus léger que les autres mois, quand on prend l'ensemble des ordres du jour depuis dix ans (je n'ai pas peur de le dire), cela démontre en tant que tel la consistance du dialogue social chez nous.

M. DEBESSE (SM-TE) : Si vous me permettez, Monsieur Escudier, sur la difficulté de réserver des salles : quand il n'y avait pas de Teams avant la pseudo-crise Covid, cela ne posait strictement aucun problème.

M. ESCUDIER : C'est vous qui le dites !

M. DEBESSE (SM-TE) : Oui, c'est moi qui le dis.

Notamment pour les réunions ordinaires qui sont programmées sur un an, ce n'est pas insurmontable de réserver une salle, donc cet argument n'est pas tellement recevable. Je peux l'entendre pour des réunions extraordinaires lorsqu'un sujet « déboule » mais pas pour les réunions ordinaires.

Concernant les heures que vous passez avec les membres de votre équipe pour préparer l'ensemble des réunions, je ne doute pas que l'ensemble de vos collaborateurs et collaboratrices consacrent beaucoup de temps pour l'établissement et les salariés de l'entreprise, la communauté de travail. Pour autant, qui dit dialogue dit au moins deux parties. Ce n'est pas parce que vous passez beaucoup de temps, et tant mieux, avec les membres de votre équipe pour préparer les réponses que vous pouvez apporter aux questions posées par les élus, mais le dialogue signifie être à deux, en l'occurrence le ou les représentants de la Direction et les représentants du Personnel que sont les élus du CSE. Le dialogue est facilité quand on se voit, quand on peut se dire bonjour, tout cela contribue à l'humanité du dialogue social. Si le dialogue social ne se faisait qu'à travers des machines de plus en plus sophistiquées, il n'y a plus de dialogue social, en tout cas il n'y a plus de dialogue humain.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Debesse, une précision quand même. Le dialogue social ne se fait pas que dans le cadre des instances, il se fait aussi en dehors des instances. Les échanges avec les élus sont quasi quotidiens. On est bien deux pour dialoguer, comme vous le précisez.

M. DEBESSE (SM-TE) : C'est parfait.

D'ailleurs, Monsieur le Président, peut-être que selon l'usage vous allez inviter – puisque nous sommes encore en début d'année – chaque organisation syndicale pour un échange informel, cela fait aussi partie du dialogue social.

M. LE PRÉSIDENT : Vous êtes le bienvenu, il n'y a pas de problème pour échanger.

M. DEBESSE (SM-TE) : J'attends votre invitation, mais que les autres syndicats soient aussi invités naturellement.

M. ESCUDIER : Chaque fois qu'une organisation syndicale exprime le besoin de nous rencontrer, je n'ai pas souvenir de refus.

M. DEBESSE (SM-TE) : A une époque, tous les syndicats étaient réunis et il y avait même un pot. C'était une époque ancienne et peut-être révolue, les bouteilles de champagne étaient sorties, pas au petit déjeuner mais au moment du midi.

M. ESCUDIER : Monsieur Debesse, ce n'est pas un affront de vous dire cela : c'est lié à votre ancienneté parce que, moi, je n'ai jamais connu cela !

M. DEBESSE (SM-TE) : Ah bon ! Vous êtes bien jeune alors !

M. ESCUDIER : Je commence à avoir un peu de bouteille aussi !

M. DEBESSE (SM-TE) : Merci pour vos réponses.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose qu'on avance.

M. ESCUDIER : Monsieur Morel voulait intervenir.

M. MOREL (SUD) : Bonjour à tous et meilleurs vœux également. Deux points.

En ce qui concerne le procès-verbal du 26 octobre, les élus SUD s'abstiendront.

S'agissant de la déclaration de la CGT, elle a au moins le mérite de poser un ensemble de questions, de faire un bilan de début d'année avec les bonnes résolutions. Il est vrai qu'il serait souhaitable de tenir plus de réunions en présentiel, parce qu'on perd beaucoup au niveau des échanges en étant en Teams. Il y a toutes les contraintes, les problèmes à gérer, nous vivons tous dans la même entreprise en l'occurrence, donc nous voyons bien les difficultés.

Nous avons été aussi étonnés de l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui dans lequel il n'y a pas grand-chose, alors que l'actualité de l'entreprise est assez riche entre la création d'Ampère, les nouveaux accords, la classification. Il aurait été intéressant d'avoir un point sur la mise en place de la nouvelle classification qui fait beaucoup parler tant dans l'entreprise que dans l'établissement, et peut-être un état des lieux sur la filialisation de plus de 2500 salariés de l'établissement.

Nous étions intervenus dans les CSE précédents sur le fait que l'ordre du jour n'est pas suffisamment collégial, et que les questions d'élus n'apparaissent pas dans les ordres du jour et sont traitées en toute fin de réunion, très rapidement, avec des réponses assez lapidaires.

Pour SUD, nous partageons le ressenti des collègues de la CGT.

M. ESCUDIER : Merci à vous.

Nous reprenons le fil de l'ordre du jour.

Nous avons à approuver le projet de procès-verbal de la séance du 26 octobre.

Certains, dont M. Morel, se sont exprimés, M. Debesse également.

Moyennant la modification apportée par M. Debesse, y a-t-il d'autres observations ou remarques sur ce projet de texte ? Non.

Nous allons donc passer au vote.

M. Escudier appelle successivement les élus pour le vote.

30 votants

Résultat du vote : 27 avis favorables (14 CFE-CGC, 10 CFDT, 3 SM-TE)
3 abstentions (SUD)

Merci.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2023 est approuvé.

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

ACTIVITE GENERALE DE L'ENTREPRISE – SITUATION DE L'EMPLOI : HEURES SUPPLEMENTAIRES, HEURES DE ROULAGE

M. ESCUDIER : J'aurais souhaité vous présenter le Kit Reflex mais il n'a pas encore été mis à disposition par le service Communication, nous ne pourrions donc pas en prendre connaissance ensemble.

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au dernier point de l'ordre du jour.

INFORMATIONS DIVERSES

M. ESCUDIER : Avez-vous des questions ?

M. GIRAUD (CFDT) : Le nombre de prestataires.

M. ESCUDIER : A fin décembre 2023 :

- TCR

Total : 2104 badges qui se répartissent en 1426 badges pour des prestations Métiers et 678 badges pour des prestations Services aux résidents . Très légèrement moins qu'à fin novembre.

- CTA

Total : 423 badges qui se répartissent en 316 badges pour des prestations Métiers et 107 badges pour des prestations Services aux résidents. A peine une trentaine d'unités en moins qu'à fin novembre.

- Etablissement

Total : 2527 badges qui se répartissent en 1742 badges pour des prestations Métiers et 785 badges pour des prestations Services aux résidents. Une cinquantaine d'unités en moins qu'à fin novembre.

Voilà pour les chiffres sur la prestation.

Madame Gauriot a une question.

Mme GAURIOT (SM-TE) : Bonjour. Quel est l'intérêt de faire l'état des lieux des prestataires si on ne le complète pas par rapport à l'état des lieux des résidents Renault ? Peut-être qu'à un moment donné, la visibilité des prestataires n'a de sens que par la masse des employés Renault.

M. ESCUDIER : Tout simplement parce que nous vous communiquons les effectifs Renault chaque mois au travers des Données sociales et qu'il y a un certain nombre d'années - les plus anciens élus s'en souviennent - la demande nous avait été faite d'avoir une visibilité sur la prestation, les chiffres de la prestation n'apparaissant bien évidemment pas dans les statistiques d'effectifs par définition. C'est pour cela que nous avons mis en place cette information complémentaire sur la prestation.

Mme GAURIOT (SM-TE) : Ma demande n'est pas de la supprimer, elle peut avoir du sens. Mais serait-il possible d'ajouter, même si vous le diffusez dans les Données sociales mensuelles, une colonne pour les résidents employés Renault ?

M. ESCUDIER : Vous l'avez, formalisée et particulièrement détaillée, dans les Données sociales où vous avez le détail de

ces effectifs ventilés sur différents items.

Mme GAURIOT (SM-TE) : Elle n'est pas communiquée. Je ne vais pas aller éplucher à chaque fois toutes les Données sociales...

M. ESCUDIER : Cela vous est communiqué chaque mois dans les Données sociales.

Mme GAURIOT (SM-TE) : Les Données sociales, c'est quelque chose qu'il faut aller consulter...

M. ESCUDIER : C'est très simple, en bas du tableau, vous avez le total de l'effectif qui est réparti notamment entre Aubevoye et le Technocentre. On peut le relire, mais je ne vois pas trop la valeur ajoutée.

On a une analyse annuelle au niveau du bilan social où, là, on partage les informations avec une analyse comparative par rapport aux deux années précédentes.

Mme GAURIOT (SM-TE) : Vous ne voulez pas les lire ?

M. ESCUDIER : Je ne les ai pas avec moi. Il n'y a absolument rien de caché, les effectifs vous sont communiqués dans un détail très poussé tous les mois.

Si vous voulez que je vous fasse un point, que ce soit sur la prestation ou sur les effectifs : en cette fin d'année, on a eu une baisse d'effectifs, comme l'a souligné d'ailleurs un intervenant tout à l'heure, qui est liée au transfert (ce qui n'est pas non plus un scoop puisque cela avait été annoncé dès fin 2022) d'un certain nombre d'effectifs vers Ampère SAS et Ampère ST. Cela explique une baisse des effectifs côté Renault. Et nous avons le même phénomène au travers de la prestation puisqu'un certain nombre de sociétés de prestations travaillent pour Ampère et ne travaillent plus pour Renault.

Monsieur Debesse, vous avez la parole.

M. DEBESSE (SM-TE) : Je vais compléter la demande de Valérie Gauriot.

Vous dites que le bilan social donne des éléments. Mais, sauf erreur de ma part, nous ne sommes plus aujourd'hui dans l'Etablissement de Guyancourt, nous sommes dans l'Etablissement Ile-de-France.

M. ESCUDIER : Non, aujourd'hui, nous sommes dans l'Etablissement de Guyancourt.

M. DEBESSE (SM-TE) : Dans l'Etablissement de Guyancourt, mais dans lequel il y a des salariés qui sont à Cléon n'étant pas passés à Ampère, qui sont à Lardy n'étant pas passés à Ampère et qui sont à Villiers-Saint-Frédéric n'étant pas passés à Ampère, et les personnes du Siège sont rattachées administrativement. Peut-être que l'établissement s'appelle toujours Etablissement de Guyancourt, mais j'ai oui-dire qu'il pourrait y avoir des élections prochainement pour mettre en place le CSE dans l'Etablissement Ile-de-France qui regroupera tout l'ensemble, donc il serait bien que vous nous fassiez un point.

M. ESCUDIER : En effet, un certain nombre d'effectifs sont hébergés sur d'autres sites, vous en avez cité. Des salariés de Cléon, Lardy ont, en effet, été rattachés à l'Etablissement de Guyancourt parce que restant Renault et n'étant pas transférés côté Ampère. Aujourd'hui, sauf erreur de ma part, dans nos statistiques, ces effectifs sont rattachés à l'Etablissement de Guyancourt et ils doivent apparaître sur la ligne Technocentre. Je vais le documenter.

M. DEBESSE (SM-TE) : Vous nous ferez un point au prochain CSE ou vous nous enverrez une note ?

M. ESCUDIER : Une note, je ne pense pas. Je prends la question et vous aurez la réponse, d'une manière ou d'une autre, mais vous l'aurez.

M. DEBESSE (SM-TE) : Merci.

M. ESCUDIER : Monsieur Morel, vous avez la parole.

M. MOREL (SUD) : Nous vous avons envoyé hier une série de questions.

Juste avant, sur la discussion précédente : pouvez-vous nous dire dans quel fichier exactement du répertoire Données sociales qui est versé dans le SharePoint des élus CSE, on voit la distinction des effectifs qui sont sur site présents à Aubevoye et au Technocentre ?

M. ESCUDIER : Quand vous allez sur les Données sociales, dans l'arborescence, il y a un certain nombre de chapitres (1, 2, 3 jusqu'à 10, de mémoire) et sur le chapitre 1, vous cliquez sur la première ligne en PDF « Fichier 01 - Inscrits » et vous avez le détail, notamment par site, donc vous avez Aubevoye et Technocentre. C'est une arborescence et une structuration des présentations qui n'a pas évolué, et vous avez bien le détail entre les deux.

M. MOREL (SUD) : Merci.

En ce qui concerne les autres questions que nous avons posées, je ne vais pas vous les lire...

M. ESCUDIER : Je ne les ai pas reçues.

M. MOREL (SUD) : Il y avait une question sur le suivi amiante. Nous avons eu le retour d'un salarié Renault en suivi amiante qui passe sa visite au service médical Renault, on lui donne des papiers pour aller à l'hôpital du Chesnay passer des examens mais l'hôpital du Chesnay lui dit qu'il ne fait plus ce suivi et il lui donne une liste de médecins généralistes auxquels il doit s'adresser. Ce salarié contacte ces médecins qui lui annoncent qu'il devra avancer des frais pour ces examens.

Pour l'instant, nous n'avons pas de réponse du service médical. Est-ce une erreur ou est-ce que le processus a changé pour tout le monde ? Quel est le processus actuel de ce suivi amiante ?

Nous ne trouvons pas normal que des salariés doivent avancer des frais alors que ce n'était pas le cas précédemment.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai effectivement reçu cette question, Monsieur Morel. Je dois reboucler avec le médecin coordinateur de l'établissement sur les aspects pratiques de ces démarches. Nous ne manquerons pas de vous répondre.

M. ESCUDIER : Nous allons documenter. Il y a peut-être eu une évolution. Peut-être que l'établissement hospitalier spécialisé en la matière le plus proche a changé. Si tel est le cas, je ne sais pas si notre SST a eu l'information. En effet, il faut reboucler avec le SST pour pouvoir répondre à la question. En tout cas, nous avons bien noté la question.

M. MOREL (SUD) : Vous nous répondrez... Nous avons souvent ce genre de réponse en CSE, mais je ne sais pas par quel biais vous nous répondrez exactement...

M. ESCUDIER : Nous vous enverrons un mail ou nous vous appellerons, ou répondrons dans une autre séance, et nous vous apporterons la réponse.

M. MOREL (SUD) : Autre question : Il y a de gros problèmes sur la ligne de bus 3912, Versailles-Technocentre. Notamment depuis le début de l'année, des bus sont en retard, il y a beaucoup moins de bus, d'où des longues files d'attente à la gare routière de Versailles-Chantiers, des salariés qui voyagent debout dans des bus, ce qui n'est pas autorisé par les assurances, des bus bondés qui du coup ne s'arrêtent plus à l'arrêt suivant, Versailles Rive Gauche.

Visiblement, il y a eu un changement de compagnie de bus. Pouvons-nous avoir un état des lieux ? La ligne 3912 n'est pas la seule concernée dans les Yvelines, il y a des gros gros problèmes. En tout cas, pour ce qui concerne la desserte du Technocentre, est-ce que la Direction suit ce sujet et, si oui, y a-t-il eu des interventions de la Direction de Renault pour remédier à cette situation qui n'est pas du tout normale ?

M. LE PRÉSIDENT : Il se trouve que j'ai rencontré les équipes de Saint-Quentin-en-Yvelines en fin d'année dernière. Nous avons fait notamment le point sur les lignes qui desservent le Technocentre.

Sur la ligne 3912, des éléments d'historique m'ont été communiqués sur le fait qu'il ait pu y avoir par le passé une augmentation des fréquences de passage ; il a pu y avoir des appels d'offres en cours sur cette période-là. Cela reste de toute manière des lignes publiques dont les fréquences de passage peuvent être adaptées par les Pouvoirs Publics et les sociétés qui exploitent ces lignes en fonction de la fréquentation. Cela ne veut pas dire, je vous l'accorde, qu'il n'y a pas un problème dans certaines tranches horaires.

Au moment où nous les avons rencontrés, nous n'avions pas connaissance de problèmes. Vous semblez dire que c'est depuis le début du mois de janvier. Nous aurons un échange à ce sujet avec eux pour savoir s'il y a eu un changement d'opérateur mis en place et des changements fréquentiels qui pourraient expliquer cela.

M. MOREL (SUD) : S'il était possible d'intervenir assez rapidement. Cette semaine, il y avait des files d'attente tout autour de la gare routière de Versailles. Quand les bus arrivent, tout le monde ne peut pas monter. Visiblement, ils ont diminué la fréquence de passage. Ce n'est pas forcément très agréable pour les machinistes qui ne sont pas responsables de cette situation. Nous demandons une intervention urgente sur ce problème qui se pose, notamment le matin quand les salariés vont au travail, et que des bus supplémentaires soient mis à disposition.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons remonter à Saint-Quentin-en-Yvelines les désordres dont vous faites état, voir s'ils ont des éléments d'explication sur cette situation, et nous vous tiendrons, là aussi, informés des retours.

M. MOREL (SUD) : C'est toujours la même réponse : on vous répondra...

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle que nous ne sommes pas en charge de l'organisation de ces transports, ce sont des transports publics, ce qui explique que je ne puisse pas vous donner au pied levé toutes les réponses que vous pouvez attendre.

M. MOREL (SUD) : A une époque, Renault était plus impliqué dans ces transports pour les salariés du Technocentre. Il y a eu un choix de se débarrasser de cette activité et de la transférer.

Autre question : Cela rejoint la question sur les mouvements de Personnel. Nous l'avions évoqué parce qu'il avait disparu, le graphe annuel des mouvements de salariés qui figure dans le répertoire Données sociales a été remis, ce qui est très bien.

En novembre 2023, 2636 salariés sont sortis de l'établissement pour des mutations Groupe. Nous imaginons que, depuis le mois de novembre, ce ne serait pas le hasard que ce soit vers Ampère. Pourrions-nous connaître le nombre de salariés mutés chez Ampère SAS et chez Ampère ST, et le détail entre Aubevoye et le Technocentre ? Il y a peut-être eu aussi d'autres mutations. Nous aimerions avoir plus de détails sur ces mutations.

M. LE PRÉSIDENT : En effet, l'essentiel de ces mouvements, ce sont des mutations vers Ampère SAS et Ampère ST.

M. MOREL (SUD) : Certes.

M. ESCUDIER : Exceptionnellement, compte tenu que le mois de novembre 2023 est atypique de par la création d'Ampère et les transferts conséquents qui l'ont accompagnée, je vais essayer d'avoir, si possible, des éléments complémentaires précisément pour ce mois de novembre.

M. MOREL (SUD) : Merci. Et si possible le détail Aubevoye et Technocentre.

M. ESCUDIER : C'est noté.

Mme GAURIOT (SM-TE) : Je me permets de reprendre la parole pour demander une précision sur les effectifs. Quand je regarde les dossiers dans les Données sociales, je vois 4000 Cadres, 2000 ETAM, 100 APR et 348 Apprentis et, à un moment, j'ai vu un fichier intitulé « Effectifs Direction Etablissement Ile-de-France »...

M. ESCUDIER : Nous vous communiquons les effectifs de Guyancourt.

Mme GAURIOT (SM-TE) : Effectifs DEIF SIRH.

M. ESCUDIER : La Direction de l'Etablissement de Guyancourt fait partie de la Direction des Etablissements d'Ile-de-France. Les effectifs que nous vous avons toujours communiqués sont les effectifs de l'Etablissement de Guyancourt, puisque jusqu'à ce que nous ayons des élections prochaines sur l'établissement unique en 2024, nous avons un établissement du Siège avec un CSE, un établissement de VSF avec un CSE et un établissement de Guyancourt avec un CSE.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. MOREL : Sur le fichier des Inscrits, effectivement, il y a une première partie sur Aubevoye et il y a 352 salariés qui sont dans la colonne « Cadres de Douai ». Ce n'est pas évident à lire.

M. ESCUDIER : Si vous avez des questions de compréhension, je vous propose de me contacter directement et nous les regarderons ensemble.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Monsieur le Secrétaire ?

M. LE SECRÉTAIRE : Monsieur le Président, si nous avons abordé toutes les questions, nous pouvons terminer cette séance.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de clore ce CSE et je vous souhaite une bonne journée à toutes et à tous.

La séance est levée à 9 h 47.